

Postes Canada songe à se désister des bureaux de village

Natalie De Bois, L'Echo de la Lièvre

Monday, October 05, 2009 - 16:48

Actualités - Postes Canada pourrait d'ici deux ans, transférer à des agences privées la responsabilité de ses bureaux de poste ruraux. Dans notre région immédiate, ce sont huit bureaux de poste qui seraient touchés par cette mesure.

Postes Canada pourrait profiter du départ à la retraite de ses maîtres de poste pour se désister de ses bureaux de poste situés dans les localités de moins de 10 000 habitants. C'est du moins ce que laisse présager un rapport remis au gouvernement fédéral en avril dernier pour le Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes. La députée de Laurentides-Labelle, Johanne Deschamps, s'inquiète des recommandations qui figurent dans ce rapport. «C'est une mesure qui pourrait être extrêmement nocive pour notre région. Le bureau de postes, l'école, l'église et la station d'essence d'un village, c'est aussi le coeur d'un village», soutient la députée bloquiste. Le Bloc n'a pas cessé de manifester son opposition à toute tentative de réduction, de transfert ou de fermeture de service postal qui pourrait défavoriser certaines municipalités.

La députée Deschamps accueillait vendredi dernier, Odette Desgagnés, directrice de l'Association canadienne des maîtres de postes et Jacques Vézina, secrétaire de la section Québec de l'Association. Ceux-ci ont rappelé l'existence d'un moratoire adopté en 1994 sur la fermeture des petits bureaux de postes. Le rapport de l'Examen stratégique suggérait l'abolition de ce moratoire, ce qui aurait ouvert la porte au transfert au privé d'environ 1000 bureaux de postes en milieu rural au Québec.

«Le 12 septembre dernier, le ministre Rob Merrifield, responsable de Postes Canada, a annoncé que le moratoire serait maintenu. Toutefois, il a émis un nouveau protocole qui contient des clauses inquiétantes qui laissent présager que si le maître de poste prend sa retraite ou quitte son travail, Postes Canada aura le champ libre pour fermer le bureau de postes si la bâtisse a besoin de rénovations ou si le bail expire», explique Jacques Vézina. Or, beaucoup de bureaux de postes ont été construits au début des années '60 tandis que les termes de plusieurs baux sont de deux ans.

«Postes Canada vont maintenir un service en milieu rural (par le biais d'agences privées) mais ne précisent pas jusqu'où les clients devront se rendre pour aller chercher leur courrier», ajoute M. Vézina.

Le rapport d'Examen stratégique n'est pas encore entre les mains du gouvernement. Dans le but de court-circuiter son effet, l'Association canadienne des maîtres de postes a mis en route des pétitions que les citoyens sont invités à signer. Les conseils municipaux seront également invités à adopter des résolutions pour demander le maintien du service postal public dans les petites communautés. «Les pétitions seront ramassées en octobre et déposées à tour de rôle par les députés de chaque circonscription afin de garder le dossier actif», a conclu la députée Deschamps.

ID- 112036

© 2009 , HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.